



Décision n° 18/ 2014 / Direction  
Portant rattachement du Service Pharmacie  
Au Pôle Chirurgie du Groupe Hospitalier Est Réunion

Le Directeur du Groupe Hospitalier Est Réunion,

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 6 janvier 2014 nommant Monsieur David GRUSON Directeur du Groupe Hospitalier Est Réunion ;

Vu la décision n°20/2013/Direction en date du 29 août 2013 portant composition des pôles administratifs et médicotextuels, et des pôles cliniques du Groupe Hospitalier Est Réunion ;

Vu la réunion du Directoire en date du 15 octobre 2014 ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** A compter du 15 octobre 2014, le service pharmacie du Groupe Hospitalier Est Réunion est rattaché au pôle chirurgie.

A la même date, ce service ne fera plus partie du pôle finances, économiques et logistiques.

Fait à Saint-Benoît, le 16 octobre 2014,

Le Directeur,  
  
David GRUSON  


**Diffusion :**

Générale par voie d'affichage / Trésorerie / Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Réunion